



Brève présentation de l'unité ambulatoire de langage (UAL) du Ceras (Centre régional d'apprentissages spécialisés)

1. Bref historique :

En octobre 2001, interpellé par l'augmentation du nombre d'élèves souffrant de dysphasie, le chef du service de l'enseignement obligatoire (SEO) instituait un groupe de travail et en définissait le mandat. Cette démarche faisait d'ailleurs suite à des observations regroupées par des professionnels dans un premier rapport.

En janvier 2003, au terme d'un peu plus d'une année de travail, un nouveau rapport était remis aux autorités concernées. Il proposait un projet global, avec plusieurs niveaux d'intervention.

Le 5 avril 2004, le projet d'ouverture d'une « unité de langage » gérée par le Centre IMC (Ceras actuellement) a été présenté par l'institution et les chefs de service concernés aux conseillers d'État, chefs du DFAS (Département des finances et des affaires sociales) et du DIPAC (Département de l'instruction publique et des affaires culturelles). Ceux-ci ont jugé ce projet pertinent, mais ont souhaité que l'aspect financier soit réexaminé.

Pour bien comprendre le contexte, il faut ajouter que, de 2001 à 2004, la fondation du Centre IMC a mené une importante réflexion concernant sa mission. La prise en compte des nouveaux besoins l'a amenée à élargir son mandat, en particulier aux enfants souffrant de graves difficultés d'élocution, et à réorganiser ses structures et modes de fonctionnement. En cohérence avec cette évolution, la fondation a également changé de nom.

Compte tenu de ce nouveau contexte, il lui a paru pertinent de réactualiser le projet « unité de langage », d'une part, parce que les besoins en la matière restaient avérés et très élevés et, d'autre part, parce qu'il est l'interface nécessaire entre l'enseignement ordinaire et l'école spécialisée. Enfin, parce qu'il était en adéquation avec les objectifs définis par la commission consultative cantonale d'intégration.

Une étude, menée avec les chefs de service concernés (SES, service des établissements spécialisés, et SEO), a permis l'élaboration d'un concept réaménagé et adapté à la nouvelle situation. Le financement devenant possible, suite à la fermeture de la classe décentralisée à Delémont, le projet a pu se concrétiser à la rentrée scolaire d'août 2006.

2. Organisation :

Depuis janvier 2008, le soutien pédagogique spécialisé aux élèves connaissant de graves troubles de l'élocution et du langage (SPSL) est placé sous l'égide de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).

Il est assuré par des enseignantes spécialisées de l'unité ambulatoire de langage (UAL) du Ceras (Centre régional d'apprentissages spécialisés).

Les élèves suivis restent intégrés dans les classes de leur ville ou village.

3. Pour qui ?

L'UAL est destinée à des élèves diagnostiqués dysphasiques, intégrés dans différentes classes du canton. Il s'adresse prioritairement à des enfants dont les âges vont de la 2^{ème} année d'école enfantine à la fin du premier cycle primaire.

Il s'agit d'apporter à ces enfants un soutien pédagogique spécialisé au moment clé de leurs premiers apprentissages scolaires et à leur enseignant un coaching dans le domaine particulier du langage.

Dès la rentrée d'août 2008, l'UAL pourra suivre plusieurs élèves de façon régulière ou ponctuelle et assurer un coaching pour leurs enseignants.

4. Prise en charge :

Les enseignantes spécialisées de l'UAL du Ceras interviennent de différentes manières auprès des élèves suivis et de leurs enseignants :

- aide individuelle directe à l'enfant ;
- aide à l'enfant dans le cadre d'ateliers de langage ;
- coaching et appui aux enseignants titulaires en relation avec les élèves suivis ;
- information générale aux enseignants et autres professionnels sur les problèmes d'apprentissage liés à la dysphasie.

Selon les besoins particuliers, l'élève peut bénéficier de 1 à 4 périodes de soutien chaque semaine.

Le soutien a lieu pendant les heures de classe.

Les problèmes langagiers induisant inmanquablement des effets sur les acquisitions scolaires, l'intervention de l'UAL du Ceras est orientée vers le développement des stratégies d'apprentissage des élèves, l'amélioration de leur cheminement dans les savoirs et la mise à profit de leurs ressources.

Le SPSL de l'UAL du Ceras est conçu dans une visée interdisciplinaire. Une collaboration accrue entre l'enseignant titulaire, les enseignantes spécialisées de l'UAL du Ceras et l'orthophoniste qui suit l'enfant est requise.

L'orthophonie continue à être dispensée par les orthophonistes traitantes de chacun des élèves, ceci avec une légère augmentation de leur temps de présence pour permettre une bonne coordination des actions pédagogiques et thérapeutiques.

5. Procédure de demande du SPSL :

La capacité de réponse du prestataire (UAL du Ceras) étant limitée, il est nécessaire de s'assurer, avant toute démarche de signalement, que les critères suivants sont remplis :

- l'élève répond aux critères médicaux reconnus par l'OES (cf. ex critères AI). En ce qui concerne l'UAL du Ceras, l'élève est diagnostiqué dysphasique ;
- l'élève est suivi par un(e) orthophoniste ;
- l'élève fréquente la 2^{ème} année d'enfantine ou une classe du 1^{er} cycle primaire ;
- l'élève ne présente pas de retard global de développement cognitif, de problème de comportement ou des troubles de type psycho-affectif ;
- l'élève ne doit pas avoir un retard scolaire de plus d'une année.

Remarque :

L'objectif de l'intervention de l'UAL n'est pas d'orienter, à terme, l'enfant vers une classe interne du Ceras ; mais, dans la mesure du possible, son maintien à l'école ordinaire.

Quand les critères ci-dessus sont remplis, l'enseignant titulaire initie la demande du SPS auprès de l'OES selon la procédure officielle : www.ne.ch/oes (cf. **Soutien pédagogique spécialisé**).

Durée de la prestation :

L'octroi du SPSL est une décision relevant de l'OES. La durée du suivi de l'élève par l'UAL du Ceras est, en principe, d'une année. La prolongation du SPSL est une décision relevant de l'OES.

6. Quelques recommandations pour guider l'intervention des enseignants auprès des élèves dysphasiques :

La dysphasie correspond à un trouble significatif et persistant de l'acquisition du langage oral aussi bien dans le versant communication que dans celui lié à la compréhension.

Quelques stratégies peuvent guider l'intervention de l'enseignant en vue d'aider l'enfant dans sa compréhension et/ou stimuler son expression :

- Attirer l'attention de l'enfant en le nommant, en établissant un contact visuel avec lui, en se mettant à son niveau, en utilisant, au besoin, un indice physique et en contrôlant éventuellement le bruit ambiant ;
- Donner des consignes claires et concises (une consigne à la fois) en évitant un débit rapide de parole, en accentuant les mots importants et en accompagnant la parole de gestes et d'images ;
- Vérifier si l'enfant a compris (en posant des questions, en reformulant, en ajoutant l'information manquante, etc.)

Pour plus d'informations, consulter :

- www.dysphasie.ch ;
- www.ne.ch/seo puis la rubrique : « Enseignement spécialisé » .

7. Contacts :

Inspectrice de l'enseignement spécialisé

Rébecca Veillard

Ecluse 67

Case postale 3016

2000 Neuchâtel

☎ 032 889 58 55

Mobile : 079 403 22 78

✉ rebecca.veillard@ne.ch

www.ne.ch/oes

Direction de l'école spécialisée du CERAS

Pierrine Guillaume-Gentil et Raymond Studer

Rue du 12-Septembre 11

2300 La Chaux-de-Fonds

☎ 032 967 97 17

✉ pierrine.guillaume-gentil-tillmann@ne.ch et raymond.studer@ne.ch

www.ceras.ch.

Enseignantes spécialisées du CERAS

Myriam Robert

✉ myriam.robert@rpn.ch

Claudine Dégerine

✉ claudine.degerine@rpn.ch

Marceline Calame Ruffieux

✉ marceline.calameruffieux@rpn.ch